



Le + syndical

SYNEP

La Présidente

Lettre aux enseignants

**Enseignants surement non essentiels :
Les étrennes tardives de papa Blanquer**

Les discussions et les négociations allaient bon train depuis juin 2019 au sujet de la revalorisation des enseignants. Monsieur Blanquer a enfin annoncé ses arbitrages aux organisations syndicales et aujourd'hui c'est une enveloppe de 400 millions d'euros qui se trouve dans la hotte du Ministre de l'Education Nationale, de la jeunesse et des Sports.

Concrètement qui sera concerné ? Par quoi ? Et quand ?

Le père Noël arrivera un peu après les fêtes, crise sanitaire oblige ! C'est seulement à partir de janvier 2021 que la distribution pourra commencer. **Mais ne vous réjouissez pas trop vite, n'anticipez pas des dépenses extravagantes d'ici là, car vous ne semblez ne pas avoir tous été bien sages.**

- Une prime annuelle de 150 euros sera attribuée à tous les enseignants, titulaires ou non, **sauf** les enseignants documentalistes, afin de vous équiper **DIGNEMENT** en matériel informatique,
- Une prime mensuelle sera attribuée à **des** titulaires, Classe Normale, selon leur échelon. Malheureusement, le confinement et le couvre-feu retardent la livraison des cadeaux. Elle ne débutera donc qu'en mai 2021 !

Vous trouverez ci-dessous les échelons concernés par les étrennes tardives de papa Blanquer :

Professeurs des écoles, certifiés, PLP, agrégés Classe normale		
Echelon	Durée dans l'échelon	Prime mensuelle en net
2	1 an	99.75 €
3	2 ans	89 €
4	2 ans	64.08 €
5	2 ans et demi	49.83 €
6	2 ou 3 ans suivant RDV carrière	35.58 €
7	3 ans	35.58 €

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@synep.org

www.synep.org



Le + syndical

SYNEP

La Présidente

- Une augmentation de la proportion d'enseignants promouvables à la hors-classe (à partir de l'échelon 9) sera effective à la session 2021, qui passera de 17% à 18%, soit moins d'une centaine supplémentaire d'enseignants concernés dans le privé sous contrat.

Que de prodigalité !

Dans un contexte économique difficile où de nombreux salariés sont licenciés, en chômage partiel avec perte de salaire, épuisés professionnellement, une augmentation ne peut-être vue par la population que comme un cadeau octroyé à ces enfants gâtés que sont les professeurs ! Mais comme tout enfant gâté qui se respecte, le SYNEP-CFE-CGC ne se satisfait pas de cette prodigalité !

En effet, comment pourrait-on se satisfaire d'une augmentation qui laisse sur le bord de la route 70% de nos collègues enseignants ? Avez-vous déjà vu un parent ne donnant un cadeau qu'à un de ses enfants sur les trois à Noël ? De plus, le gel du point d'indice depuis 10 ans et l'inflation du pays durant ces années ont entraîné une perte de salaire conséquente pour l'ensemble de ces enseignants. Ce n'est pas avec de la poudre de perlimpinpin que l'on pourra rattraper cette perte de salaire.

Enfin, ces cadeaux semblent empoisonnés comme la belle pomme rouge de Blanche Neige : en effet, à partir de janvier, plus d'excuse pour ne pas travailler à distance ou en Visio à l'aide du numérique puisque vous serez tous en capacité de vous équiper avec vos 150€ !

Pour les enseignants, dont la carrière est bien avancée, rien n'est prévu si ce n'est la chance de pouvoir peut-être consacrer une année supplémentaire à ce métier tant convoité !

En effet l'âge légal de départ à la retraite pourrait être de 63 ans au lieu de 62 ans, avec 43 annuités au lieu de 42 pour les personnes nées après 1965 si l'Assemblée Nationale décidait d'aller dans le sens du Sénat, qui, lui, a déjà adopté le 14 novembre 2020 cet amendement.

Le SYNEP CFE-CGC, quant à lui, aurait souhaité pour vos étrennes :

- Une augmentation pour l'ensemble des enseignants du privé sous contrat,
- Que les contingents pour la classe exceptionnelle soient utilisés par le vivier 2 lorsqu'il n'y a pas assez de candidats dans le vivier 1,
- Que les enseignants documentalistes soient traités à l'égal de leurs autres collègues.
- Et enfin que les maitres auxiliaires en CDI puissent bénéficier d'un accès à l'échelle des certifiés par liste d'aptitude.

Le 19/11/2020

Nadia DALY

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@synep.org

www.synep.org